

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 11 août 2022
à 13 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le jeudi 11 août 2022, à 13 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 août 2022.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Obligations contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1229187001

Octroi d'un contrat de 524 110,78 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction inc. pour le projet d'aménagement de six (6) ruelles vertes, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 812 932,94 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 184 000 \$ et les contingences de 104 822,16 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDET54-22-08 (2 soumissionnaires conformes).

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1229330002

Octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 142 813,79 \$, taxes incluses, à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols, l'étude géotechnique, les essais de perméabilité à saturation et la préparation d'une estimation budgétaire pour la réhabilitation environnementale et le surcoût associé aux conditions géotechniques défavorables, dans le cadre de la réalisation du projet de construction de la nouvelle piscine du parc Baldwin, et autorisation d'une dépense de 28 562,76 \$ pour les contingences et de 28 562,76 \$ pour les incidences, taxes incluses, pour une dépense totale de 199 939,31 \$, taxes incluses.

20.03 Obligations contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217370002

Autorisation d'une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat DDET54-21-07 octroyé à NMP Golf Construction inc. pour le réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent (résolution CA21 25 0148), majorant ainsi le montant total des contingences du contrat de 339 644,76 \$ à 489 644,76 \$, taxes incluses.

District(s) : DeLorimier

20.04 Obligations contractuelles

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1229330001

Résiliation du contrat octroyé au terme de la résolution CA 19 25 0355 à la firme Riopel Dion St-Martin inc., pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin (0473), conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-19-09.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1223945014

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'Association des commerçants de la rue Prince-Arthur pour le projet d'aménagement d'un espace public sur l'artère commerciale, et approbation du projet de convention à cet effet.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1223945015

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'Association des gens d'affaires du Mile End pour le projet de festival piéton VERT et SOLIDAIRE dans le Mile End, et approbation du projet de convention à cet effet.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1226768009

Ordonnance établissant la circulation à double sens sur une seule voie sur la portion de la rue Clark, située entre la rue de l'Arcade et la ruelle jouxtant le parc Lhasa-De Sela.

District(s) : Mile-End

40.02 Règlement - Adoption du second projet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1222583004

Adoption du second projet du *Règlement (01-277-94) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin de favoriser la réalisation de projets collectifs et institutionnels, ainsi que de revoir diverses dispositions d'application générale.

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227894009

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au 2112, avenue du Mont-Royal-Est.

District(s) : DeLorimier

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 14

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 9 août 2022



Dossier # : 1229187001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 524 110,78 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction Inc., pour le projet d'aménagement de six (6) ruelles vertes et autoriser une dépense totale à cette fin de 812 932,94 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 184 000 \$ et les contingences de 104 822,16 \$ taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-22-08, deux (2) soumissionnaires conformes).

OCTROYER UN CONTRAT DE 524 110,78 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME URBEX CONSTRUCTION INC., POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE 6 RUELLES VERTES ET AUTORISER UNE DÉPENSES TOTALE À CETTE FIN DE 812 932,94 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 184 000 \$ ET LES CONTINGENCES DE 104 822,16 \$ TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTET54-22-08, 3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer un contrat à Urbex Construction Inc. pour le projet d'aménagement de 6 ruelles vertes de l'arrondissement pour l'année 2022, pour un montant total de 524 110,78 \$, toutes taxes applicables, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-22-08;

D'autoriser une dépense totale de 812 932,94 \$, incluant les taxes, et les incidences au montant de 184 000 \$ ainsi que les contingences au montant de 104 822,16 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet d'aménagement de 6 ruelles vertes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-08-09 16:10

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229187001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 524 110,78 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction Inc., pour le projet d'aménagement de six (6) ruelles vertes et autoriser une dépense totale à cette fin de 812 932,94 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 184 000 \$ et les contingences de 104 822,16 \$ taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-22-08, deux (2) soumissionnaires conformes).

CONTENU**CONTEXTE**

Les projets de ruelles vertes sont initiés par une mobilisation de citoyens dont la motivation repose sur une augmentation de la qualité de vie pour tous les résidents riverains. Le but de ces aménagements est avant tout de bonifier le verdissement, mais aussi d'embellir et de sécuriser les ruelles en y réduisant la circulation automobile.

21 projets pour la réalisation de ruelles vertes ont été déposés à l'automne 2021 et le comité de sélection, formé de représentants de l'arrondissement et d'élus, en a sélectionné six (6) à réaliser au courant de l'été 2022. Les critères de sélection sont les suivants :

- respect des échéances pour le dépôt de la demande;
- mobilisation citoyenne;
- faisabilité et pérennité du projet;
- utilisation du plein potentiel de verdissement de la ruelle;
- impact sur les îlots de chaleur;
- potentiel de rayonnement dans le quartier;
- impacts sur la circulation dans la ruelle.

L'aménagement des différentes ruelles vertes est très attendu de la part des citoyens. Les six (6) ruelles sont réparties à l'intérieur des trois (3) districts de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB219190001 - 24 novembre 2021: Octroi d'un contrat de 12 072,38 \$ taxes incluses à la firme FNX-INNOV INC. pour l'acquisition de services professionnels pour l'arpentage des ruelles vertes 2022 et autoriser une dépense totale à cette fin de 13 272,38 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 1 200,00\$, taxes incluses (contrat gré à gré - deux (2) soumissionnaires);

DB229187001 - 23 mars 2022 : Octroi d'un contrat de 18 269,53 \$, taxes incluses, à la firme Groupe ABS inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la caractérisation environnementale des sols de cinq (5) ruelles vertes et autoriser une dépense totale à cette fin de 21 769,53 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 3 500,00 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (contrat de gré à gré - trois (3) soumissionnaires).

DB229190001 - 25 mai 2022 : Octroi d'un contrat de 6 818,02 \$, taxes incluses, à la firme Groupe ABS inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la caractérisation environnementale d'une (1) ruelle verte et autoriser une dépense totale à cette fin de 7 499,82 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 681,80 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (contrat de gré à gré - 1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

L'objectif de l'aménagement des ruelles vertes consiste à limiter les îlots de chaleur et réduire la circulation automobile par la création de sentiers accessibles aux piétons et aux cyclistes. Il y aura une déminéralisation importante dans chaque ruelle pour faire place à des plates-bandes verdies, des surfaces de criblure de pierre, des surfaces en dalles et pavés de béton préfabriqué, ajout de roches de type " Boulder ", de billots de bois, de microbibliothèques, de bacs de plantation et de pancartes type " Ruelles vertes " dans le but de fournir des espaces verdis et animés pour la population. L'entretien et l'animation des ruelles vertes se font par les résidents riverains.

Les six (6) ruelles visées dans le contrat DDTET54-22-08 sont les suivantes :

- A - Parc Lhasa-De-Sela, Bernard, Clark, St-Urbain
- B - Des Pins, Square St-Louis, Henri-Julien, Laval
- C - Mont-Royal, Marie-Anne, De Brebeur, De La Roche
- D - Rachel, Gauthier, Des Érables, Parthenais
- E - Au nord de Mont-Royal, entre Chapleau et Franchère
- F - Lafrance entre Mont-Royal et Marie-Anne

Un appel d'offres public s'est tenu du 17 juin au 21 juillet 2022. Il y a eu neuf (9) preneurs de cahier des charges et trois (3) soumissionnaires ont déposé leur soumission. Après analyse des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été jugés conformes. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le " Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ".

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Urbex Construction Inc., pour un montant de 524 110,78 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables. Suite à l'analyse des soumissionnaires, le soumissionnaire 2633-2312 Québec Inc. (Arthier) a été rejeté pour cause de non-conformité aux exigences de l'appel d'offres, notamment en raison d'une soumission débalancée, et ce suite à la recommandation reçue de la part du Bureau du Contrôleur général et de la consultation du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
-------------------------	--------------	------------------	-------

Urbex Construction Inc.	524 110,78 \$	524 110,78 \$
Salvex Inc.	1 095 046,50 \$	1 095 046,50 \$
Dernière estimation réalisée	389 057,84 \$	389 057,84 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		809 578,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		54,47 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		570 935,72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		108,93 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		135 052,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		34,71%

Une estimation de 389 057,84 \$, excluant un montant de 184 000 \$ pour les dépenses incidentes et un montant de 77 811,57 \$ pour les contingences (20 %), donnant une estimation totale de 650 869,41 \$, a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de 34,71 % entre l'estimation faite par la Division de l'aménagement écologique du paysage et le plus bas soumissionnaire conforme; nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire le plus bas se situe au niveau des prix unitaires des items du bordereau liés à la démolition et excavation, la gestion des déblais, des surfaces à démolir en asphalte et en béton, les fosses de plantation, ainsi que du système de drainage et le mobilier. Cet écart est justifié en raison de la hausse des prix de la construction et de l'inflation en général.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- la fourniture de mobilier (pancartes " Ruelle verte ", balise de rue avec réflecteur 48 pouces, piquets métalliques protection hivernale) : 40 000 \$
- la fourniture de végétaux et matériel horticole : 60 000 \$;
- les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux : 15 000 \$;
- les services professionnels pour la surveillance environnementale : 45 000 \$
- Autres dépenses : 24 000 \$

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits, toutes taxes applicables, nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement des ruelles vertes sont répartis comme suit :

Répartition des coûts	Arrondissement PMR	Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Plan de déminéralisation N° projet 191709)	Total
Contrat :	493 662,03 \$	30 448,75 \$	524 110,78 \$
Contingences 20 % :	104 822,16 \$	N/A	104 822,16 \$
Incidences :	184 000,00 \$	N/A	184 000,00 \$
Dépenses totales:	782 484,19 \$	30 448,75 \$	812 932,94\$

Du financement a été accordé dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Ainsi, un montant de 30 448,75 \$ (taxes incluse) est assumé par le règlement d'emprunt N° 20-050 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM 1374). Cette aide financière permettra d'assumer une partie des coûts liés aux travaux de construction des fosses de plantation prévues dans le projet.

Les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont déjà été virés sur planification (projet SIMON No. 191709).

Les dépenses assumées par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal pour ce projet sont d'un montant de 782 484,19\$.

Les dépenses totales du projet sont de 812 932,94 \$. Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 soit des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur et en favorisant les échanges propices à une saine interaction communautaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel de la COVID-19, les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à:

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobilier (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux problèmes relatifs au manque de main-d'oeuvre);
- Des dépenses supplémentaires (dû à la hausse des prix des matériaux de construction);
- Plusieurs demandes de changement pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une plaque signalétique indiquant à la population que la ruelle est verdie sera apposée en tête de ruelle. Les ruelles vertes seront ajoutées à la carte interactive de l'arrondissement et dans la liste des ruelles vertes affichée sur le site web. Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

- Début des travaux : août 2022
- Fin des travaux : mi-novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Virginie ANGERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Marie-Andrée BLOUIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina Maria GIRALDO
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-28

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire
et etudes techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1229330002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 142 813,79 \$, taxes incluses, à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols, l'étude géotechnique, les essais de perméabilité à saturation et la préparation d'une estimation budgétaire pour la réhabilitation environnementale et le surcoût associé aux conditions géotechniques défavorables. Ce service professionnel est donné dans le cadre de la réalisation du projet de construction de la nouvelle piscine du parc Baldwin à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal via l'entente-cadre 1370780 du Service de l'environnement à la suite de l'Appel d'offres 19-17508 (contrat numéro 2). Autoriser une dépense de 28 562,76 \$ pour les contingences et un montant de 28 562,76 \$ pour les incidences, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 199 939,31 \$ taxes incluses.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 142 813,79 \$, taxes incluses, à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols, l'étude géotechnique, les essais de perméabilité à saturation et la préparation d'une estimation budgétaire pour la réhabilitation environnementale et le surcoût associé aux conditions géotechniques défavorables. Ce service professionnel est donné dans le cadre de la réalisation du projet de construction de la nouvelle piscine du parc Baldwin à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal via l'entente-cadre 1370780 du Service de l'environnement à la suite de l'Appel d'offres 19-17508 (contrat numéro 2). Autoriser une dépense de 28 562,76 \$ pour les contingences et un montant de 28 562,76 \$ pour les incidences, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 199 939,31 \$ taxes incluses.

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229330002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 142 813,79 \$, taxes incluses, à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols, l'étude géotechnique, les essais de perméabilité à saturation et la préparation d'une estimation budgétaire pour la réhabilitation environnementale et le surcoût associé aux conditions géotechniques défavorables. Ce service professionnel est donné dans le cadre de la réalisation du projet de construction de la nouvelle piscine du parc Baldwin à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal via l'entente-cadre 1370780 du Service de l'environnement à la suite de l'Appel d'offres 19-17508 (contrat numéro 2). Autoriser une dépense de 28 562,76 \$ pour les contingences et un montant de 28 562,76 \$ pour les incidences, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 199 939,31 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal vise à offrir à ses citoyens des équipements collectifs adéquats. Pour ce faire, l'arrondissement a obtenu l'autorisation de bénéficier du Programme Aquatique Montréal-volet mise aux normes (PAM). Ce dernier vise essentiellement le remplacement des installations aquatiques tel que le pavillon des baigneurs et la piscine extérieure Baldwin. Ce projet fait l'objet d'un appui financier via le Programme Aquatique Montréal-volet mise aux normes (PAM) à hauteur de 7 707 000 \$ net de ristournes.

Le projet de remplacement a débuté sur le site actuel de la piscine Baldwin. La poursuite du projet sur ce site est remis en question en raison des coûts élevés et les risques de construire des installations au-dessus du dépotoir. L'arrondissement souhaite investiguer un autre site qui présente, à l'issue d'une première étude environnementale phase1 réalisée par la firme Paré et Associés en janvier 2019, moins de risque. C'est pourquoi, l'arrondissement souhaite procéder à la phase 2 des études environnementales pour confirmer ou infirmer la poursuite du projet sur le nouveau site.

Le présent dossier recommande de retenir le service d'une équipe spécialisée en études environnementales en vue de faire la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique et les essais de perméabilité à saturation. La firme a été sélectionnée via l'entente-cadre 1370780 du service de l'environnement suite à l'appel d'offres 19-17508 (contrat numéro 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV, SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC, Groupe ABS Inc, WSP Canada Inc et Solmatech Inc totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$,

taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles.

Sommaire 1198244004 : 

CA	Résolution
CA17 250248 (4 juillet 2017)	Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal – volet mise aux normes pour les projets de rénovation de la piscine Baldwin pour la période 2017-2019.
CE16 1642 (12 octobre 2016)	Adopter le Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.
CM14 1123 (24 novembre 2014)	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM13 0340 (23 avril 2013)	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.
CG19 0437 (19 septembre 2019)	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 723 855,24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC inc. (1 592 824,56 \$), Groupe ABS inc. (1 30a3 976,20 \$), WSP Canada inc. (978 293,42 \$) et Solmatech inc. (599 609,57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles - Appel d'offres public 19-17508 (6 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir l'aval du conseil d'arrondissement pour octroyer un contrat de services professionnels en études environnementales à la firme « SNC-Lavalin GEM Québec inc. ». La gestion du contrat de la firme sera assurée par le service de l'environnement de la Ville.

Le mandat consiste à :

- effectuer une étude de caractérisation environnementale et géotechnique;
- effectuer des essais de perméabilité à saturation (test d'infiltration);
- préparer une estimation budgétaire pour la réhabilitation environnementale;
- préparer une estimation budgétaire pour surcoût associé aux conditions géotechniques défavorables, le cas échéant;
- rédiger les plans et devis de gestion des sols et du bordereau des prix unitaires
- offrir du soutien technique et des réponses aux questions des soumissionnaires durant l'appel d'offres;
- être présent aux réunions de coordination avec les autres professionnels.

JUSTIFICATION

La firme « SNC-Lavalin GEM Québec inc. » a été sélectionnée par le Service de l'environnement via l'appel d'offre 19-17508 (contrat numéro 2) et l'entente-cadre 1370780.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat à accorder est de 142 813,79 \$ \$ taxes incluses.

Le gestionnaire immobilier recommande l'ajout d'une provision :

- de contingences aux services professionnels d'un montant 28 562,76 \$ taxes incluses;
- d'incidences aux services professionnels de 28 562,76 \$ taxes incluses.

Le présent sommaire décisionnel représente une dépense totale de 199 939,29 \$ taxes incluses à autoriser.

MONTRÉAL 2030

Voir la grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de caractérisation requiert l'arrêt des activités sur le terrain de soccer. La division des sports et loisirs ainsi que la division du développement social ont été informés de la situations. Celles-ci ont avisé les organismes concernés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux informant les travaux de caractérisation seront installés sur le terrain de soccer où les travaux de caractérisation seront effectués.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels au CA 11 août 2022
Travaux de caractérisation 8 au 2 septembre 2022
Remise du rapport novembre 2022
Accompagnement du projet et suivi du chantier selon l'échéancier du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Pierre FRANZIDIS, Service de l'environnement

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Jean-Pierre FRANZIDIS, 2 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Juan Carlos BENAVIDES LIZCANO

Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-29

Stéphanie-Anne GARON

conseiller(ere) en aménagement- c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1217370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est vu accorder un financement dans le cadre du Programme d'aménagement urbain (PAU) – Enfants qui est assumé par le Règlement 19-042 autorisant un emprunt total de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants à l'échelle de la Ville de Montréal (Résolution CM19 0941);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'ACCEPTER une aide financière évaluée à un montant de 250 000 \$ toutes taxes incluses qui sera destinée aux équipements de jeux pour enfants dans le parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-09-22 13:01

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1217370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

Il est recommandé de :

1. Autoriser une dépense additionnelle de 150 000,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat DDTET54-21-07, accordé à NMP GOLF CONSTRUCTION INC. (résolution CA21 25 0148), majorant ainsi le montant total des contingences du contrat de 339 644,76 \$ à 489 644,76 \$ taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-08-01 08:56

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217370002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède au réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent afin de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie au sein du quartier en embellissant et en rendant le lieu plus accessible et sécuritaire aux usagers. De plus, une aire de jeux d'eau et une nouvelle aire de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans ainsi que les 5 à 12 ans sont prévues dans l'aménagement. Finalement, une section pour les équipements d'entraînement extérieur et une table de ping-pong est pensée pour une clientèle adolescente. Toutes ces bonifications seront avantageuses pour améliorer le lieu d'échange et de rencontre avec l'ajout de nouveau mobilier incluant des bancs, tables à pique-nique et fontaine à boire. En ce sens, l'arrondissement a déposé, en novembre 2020, une demande d'aide financière auprès du Service de la diversité et de l'inclusion sociale via le programme d'aménagement urbain - Enfants afin d'obtenir un financement pour l'aménagement d'éléments destinés aux enfants dans le parc. L'arrondissement s'est vu accorder un financement dans le cadre du Programme d'aménagement urbain (PAU) – Enfants qui est assumé par le Règlement 19-042 autorisant un emprunt total de 3 000 000 \$ pour financer des travaux d'aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants à l'échelle de la Ville de Montréal (Résolution CM19 0941).

Le montant total de l'aide financière accordée à l'arrondissement Plateau-Mont-Royal par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale est de 250 000 \$ toutes taxes incluses. Ce montant accordé réduit ainsi la dépense assumée par l'arrondissement par son Fond de parcs locaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cynthia ROBERT, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 2 septembre 2021
Cynthia ROBERT, 2 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1217370002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande du Service des finances, les dépenses liées à la décontamination doivent être imputées dans un sous-projet séparé afin de faciliter la comptabilisation des subventions. Il s'agit d'une modification d'ordre administratif sans impact sur le montant qui a été autorisé par le CA21 250148.

À noter que ce projet est admissible au Programme de soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal. Le montant maximum d'aide financière pouvant être versé en fonction du coût des travaux admissibles est de 179 728,55 \$, incluant une contingence de 29 954,76 \$

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 18 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1217370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, des frais se sont ajoutés aux dépenses reliées aux travaux contingents.

Les dépassements sont reliés aux travaux suivants pour les contingences :

- Au niveau de la réhabilitation environnementale, il s'est avéré au terrain que les quantités de sols contaminés à éliminer sont plus importantes que ce qui avait été envisagé lors de la conception des plans et devis par la firme mandatée;
- Il y a eu des surcoûts en 2022 puisqu'en 2021 l'arrondissement a pris la décision de débiter les travaux en septembre au lieu de juillet de la même année, ce qui a repoussé la date de fin des travaux à l'été 2022. N'étant pas prévu dans le bordereau du contrat, la pandémie et l'inflation importante ont entraîné un surcoût sur la main d'oeuvre et le prix des matériaux. Il y a également eu des coûts supplémentaires au niveau de la période couverte par l'assurance chantier, la mise en place de clôtures de chantier et d'autres coûts connexes;
- Afin de pouvoir finaliser les travaux pour la période estivale, il y a eu des coûts supplémentaires pour la coulée de béton en période de gel;
- Il y a aussi des coûts associés aux ordres de changements demandés par l'arrondissement lors des travaux, suite à des imprévus.

Ces frais se sont ajoutés aux dépenses reliées aux travaux contingents, dépassant ainsi le montant de 339 644,76 \$, taxes incluses, prévu au contrat.

Afin de pouvoir couvrir la totalité des coûts et finaliser les travaux, nous avons besoin d'ajouter au projet un montant de 150 000 \$, taxes incluses, aux contingences, portant ainsi le total à 489 644,76 \$, taxes incluses.

Les sommes qui ne seront pas utilisées seront retournées dans le fond consolidé de

l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1217370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, des frais se sont ajoutés aux dépenses reliées aux travaux contingents.

Les dépassements sont reliés aux travaux suivants pour les contingences :

- Au niveau de la réhabilitation environnementale, il s'est avéré au terrain que les quantités de sols contaminés à éliminer sont plus importantes que ce qui avait été envisagé lors de la conception des plans et devis par la firme mandatée;
- Il y a eu des surcoûts en 2022 puisqu'en 2021 l'arrondissement a pris la décision de débiter les travaux en septembre au lieu de juillet de la même année, ce qui a repoussé la date de fin des travaux à l'été 2022. N'étant pas prévu dans le bordereau du contrat, la pandémie et l'inflation importante ont entraîné un surcoût sur la main d'oeuvre et le prix des matériaux. Il y a également eu des coûts supplémentaires au niveau de la période couverte par l'assurance chantier, la mise en place de clôtures de chantier et d'autres coûts connexes;
- Afin de pouvoir finaliser les travaux pour la période estivale, il y a eu des coûts supplémentaires pour la coulée de béton en période de gel.

Ces frais se sont ajoutés aux dépenses reliées aux travaux contingents, dépassant ainsi le montant de 339 644,76 \$, taxes incluses, prévu au contrat.

Afin de pouvoir couvrir la totalité des coûts et finaliser les travaux, nous avons besoin d'ajouter au projet un montant de 150 000 \$, taxes incluses, aux contingences, portant ainsi le total à 489 644,76 \$, taxes incluses.

Ce sommaire addenda vise à faire autoriser le financement de ces coûts supplémentaires à même les revenus reportés parcs et terrains de jeux (Fonds parcs).

Les sommes qui ne seront pas utilisées seront retournées dans le fond consolidé de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1217370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, à l'Entrepreneur NMP Golf Construction inc., pour le projet de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 632 943,13 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 29 000 \$ et les contingences de 339 644,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-07, deux (2) soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite procéder au réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent afin de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie au sein du quartier en embellissant et en rendant le lieu plus accessible aux usagers. L'aménagement permettra d'accroître les différentes zones végétalisées avec le retrait de l'ancien stationnement de l'aréna Mont-Royal. Le nouvel aménagement du parc permettra l'ajout d'un seuil végétalisé qui attirera les usagers de l'avenue Mont-Royal à pénétrer dans le parc. Ensuite un sentier principal en pavé de béton traverse le parc en totalité afin de permettre un parcours piéton sécuritaire entre l'école secondaire et l'avenue Mont-Royal. Ensuite, des sentiers secondaires ont été prévus en poussière de pierres stabilisé afin de diriger les citoyens vers les autres installations du parc de façon sécuritaires et accessible universellement. La grande table réfectoire présente dans le parc actuel sera modernisée et améliorée afin de mieux s'adapter dans le nouvel aménagement. Un aire de jeux d'eau est prévu près de la nouvelle aire de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans et les 5 à 12 ans. Finalement, une section pour les équipements d'entraînement extérieur et une table de ping-pong est pensé pour une clientèle plus adolescente. Douze (12) arbres fruitiers sont prévus entre l'aréna et le nouvel air de jeu d'eau afin de créer une barrière visuelle avec les équipements de l'aréna. Toutes ces bonifications seront avantageuses pour améliorer le lieu d'échange et de rencontre avec l'ajout de nouveau mobilier, incluant des bancs, tables à pique-nique et fontaine à boire. Un éclairage fonctionnel et d'ambiance sera également ajouté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001) : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

DA 207370001 - 13 juillet 2020 : Octroi d'un contrat de 90 765,78 \$, taxes incluses, à LEMAY CO INC., pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'avant-projet préliminaire et l'avant-projet définitif, en vue de la réalisation du réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, conformément à l'entente-cadre **1369506** (numéro de

mandat 2019-106) et autoriser une dépense totale à cette fin de 99 842,36 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 9 076,58 \$ taxes incluses.

DA 207370002 - 7 décembre 2020 : Octroi d'un contrat de 343 645,33 \$, taxes incluses, à la firme LEMAY CO INC., pour l'acquisition de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier en vue de la réalisation de l'aménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 18-17150 et autoriser une dépense totale à cette fin de 378 009,86 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 34 364,53 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DESCRIPTION

Ce parc est très sollicité par les usagers du quartier ainsi que par les services de garde et l'école secondaire situés à proximité du parc. Situé sur l'avenue Mont-Royal, ce parc est très convoité par les consommateurs de l'avenue. L'aménagement actuel ne répond plus à leurs besoins en raison de la vétusté du mobilier et des équipements de jeux pour enfants.

L'objectif est de sécuriser l'ensemble du site et de répondre à une demande grandissante de la population par la création d'un espace vert diversifié, l'ajout de végétaux, de modules de jeux pour enfants, d'une nouvelle fontaine à boire, du mobilier, des supports à vélo et d'embellir le tout en le rendant plus accessible aux usagers.

Un appel d'offres public s'est tenu du 11 mai au 17 juin 2021. Il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges et deux (2) soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le " Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ".

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit NMP Golf Construction inc., pour un montant de 2 264 298,37 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
NMP Golf Construction inc.	2 264 298,37 \$		2 264 298,37 \$
Construction RAMCOR inc.	2 741 672,05 \$		2 741 672,05 \$
Dernière estimation réalisée	2 237 587,11 \$		2 237 587,11 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			2 502 985,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			447 373,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			26 711,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			1 %

$\left(\frac{\text{((la plus basse conforme - estimation)} / \text{estimation})}{\text{estimation}}\right) \times 100$

Une estimation totale de 2 237 587,11 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de + 1 % entre l'estimation effectuée par la Division de l'aménagement écologique du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- Murale sur la table réfectoire : 8 000 \$;
- Services de laboratoire et analyses : 15 000 \$;
- Affiches de chantier et communication : 1 000 \$;
- Autres : 5 000 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été effectuées et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 2 632 943,13 \$, taxes incluses représente un montant de 2 264 298,37 \$, taxes incluses, le prix de la soumission, augmenté de 368 644,76 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences et d'incidences.

Requérants et tiers/partenaires		Montants taxes incluses			Total	Montants nets ristournes	%
		Travaux	Contingences	Incidences			
Ville-PMR	Fonds des parcs local	675 259,74 \$	339 644,76 \$	29 000,00 \$	1 043 904,50 \$	953 223,95 \$	39,6 %
Ville-SGPMRS	Programme de réfection et du verdissement des parcs locaux	1 589 038,63 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 589 038,63 \$	1 451 004,07 \$	60,4 %
Total		2 264 298,37 \$	339 644,76 \$	29 000,00 \$	2 632 943,13 \$	2 404 228,02 \$	100,0 %

Un montant maximal de 1 451 004,07 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014. Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis (1 451,0 K\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2030 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	1 451 K	-	-

Un montant de 953 223,95 \$ net de ristournes sera assumé par le fonds de parc local de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Ce projet est admissible au Programme de soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal. Le montant maximum d'aide financière pouvant être versé en fonction du coût des travaux admissibles est de 179 728,55 \$, incluant une contingence de 29 954,76 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, le réaménagement de la zone de détente et la création d'une nouvelle surface de plantation permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités suivantes :

Priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Priorité d'intervention numéro 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

De plus, l'aménagement de ce parc permet de poursuivre les engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir pour offrir une meilleure qualité de vie. Il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en ajoutant du verdissement et des espaces récréatifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le secteur nord du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent sera fermé à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au mois de novembre 2021 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 120 jours. La date souhaitée pour les travaux est au début du mois de juillet 2021 à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement et de la réunion de démarrage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel de la COVID-19 les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobiliers (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de CNESST);
- Plusieurs demandes de changement pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage : Semaine du 5 juillet 2021

Début des travaux : Début juillet 2021

Fin des travaux : Automne 2021

Inauguration : Printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 18 juin 2021
Michel TANGUAY, 17 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève QUENNEVILLE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-17

Geneviève QUENNEVILLE
conseiller(ere) en aménagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1229330001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 2 décembre 2019 par la résolution CA 19 25 0355, à la firme Riopel Dion St-Martin inc. pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin (0473), conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-19-09

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

De résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 2 décembre 2019 par la résolution CA 19 25 0355, à la firme Riopel Dion St-Martin inc. pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin (0473), conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-19-09.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-08-02 11:48

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229330001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 2 décembre 2019 par la résolution CA 19 25 0355, à la firme Riopel Dion St-Martin inc. pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin (0473), conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-19-09

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 décembre 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal a octroyé un contrat à la firme Riopel Dion St-Martin inc. pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin.

Plusieurs modifications majeures et importantes ont été apportées au projet au cours des dernières années, notamment :

- Les activités suivantes qui ne faisaient pas partie des livrables mentionnées dans le devis ont été ajoutées au projet :
 1. Évaluation de 2 scénarios de faisabilité pour le pavillon des baigneurs.
 2. Préparation d'un appel d'offres spécifique pour les travaux de démolition. Les services professionnels devaient procéder à un seul appel d'offres pour les travaux englobant la démolition et la réfection.
 3. Gestion des sols du jardin communautaire.
- Le projet qui était d'abord une rénovation et un agrandissement de l'ancienne piscine est devenu une nouvelle construction.
- L'estimation du coût des travaux de construction est passée de 4.5 millions en 2019 à environ 15 millions en 2022.
- Le site du projet n'est plus celui indiqué dans le devis qui était situé au 2330 rue Rachel E. Le nouveau site du projet n'a pas été mentionné dans le devis.

Ces modifications ont pour effet de changer la nature du contrat octroyé en 2019 ce que l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19) et le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville ne permettent pas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 25 0355 - Séance ordinaire du 2 décembre 2019 - Autoriser une dépense totale de 647 280,75 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. au même montant, pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin - Appel d'offres sur invitation numéro DSARCCG54-19-09 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé à la firme Riopel Dion St-Martin inc. pour les services professionnels en lien avec la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon des baigneurs et de la piscine extérieure Baldwin.

JUSTIFICATION

Cette résiliation est exercée conformément à l'article 5.4 de la convention de services professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que prévu au contrat, l'arrondissement paiera pour les services rendus par la firme Riopel Dion St-Martin inc.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nouvel appel d'offres sera lancé pour poursuivre le projet en intégrant les nouveaux paramètres du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications de l'arrondissement seront mis à profit.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Résiliation du contrat : Suite au conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Juan Carlos BENAVIDES LIZCANO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-29

Stéphanie-Anne GARON
conseiller(ere) en aménagement- c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1223945014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'Association des commerçants de la rue Prince-Arthur pour le projet d'aménagement d'un espace public sur l'artère commerciale - Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 15 000 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous, pour la période et le montant indiqués;

Organisme	Activité	Montant
Association des commerçants de la rue Prince-Arthur	Aménagement d'un espace public sur l'artère commerciale	15 000 \$

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1223945014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'Association des commerçants de la rue Prince-Arthur pour le projet d'aménagement d'un espace public sur l'artère commerciale - Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : Association des commerçants de la rue Prince-Arthur

Projet : L'aménagement d'un espace public sur l'artère commerciale

Description : Le projet consiste à aménager l'espace public situé entre les rues Saint-Dominique et Coloniale au centre de l'artère commerciale Prince-Arthur. L'Association souhaite également accomoder les restaurants environnants en y aménageant un endroit où leurs clients pourront manger et se reposer puisque ce tronçon ne leur permet pas d'installer une terrasse à l'avant de leur commerce sur le domaine public.

Montant de la contribution : 15 000 \$

JUSTIFICATION

Cette contribution permettra d'embellir cet espace public et de fournir un environnement de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 15 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-20

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1223945015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'Association des gens d'affaires du Mile End pour le projet de festival piéton VERT et SOLIDAIRE dans le Mile End - Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 15 000 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous, pour la période et le montant indiqués;

Organisme	Activité	Montant
Association des gens d'affaires du Mile End	Festival piéton VERT et SOLIDAIRE dans le Mile End	15 000 \$

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-07-28 14:48

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223945015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'Association des gens d'affaires du Mile End pour le projet de festival piéton VERT et SOLIDAIRE dans le Mile End - Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : Association des gens d'affaires du Mile End

Projet : Festival piéton VERT et SOLIDAIRE dans le Mile End

Description : Fermeture de rues dans Mile End entre la rue Saint-Urbain et avenue du Parc et entre les rues Fairmount et Bernard les 10 et 11 septembre 2022 (dates à confirmer), de 11 h à 23 h, pour réaliser le festival offrant plusieurs activités culturelles et musicales aux citoyen.nes.

PROGRAMMATION :

- Promotion d'activités vertes : invitation des groupes écologiques et environnementaux du Mile End à participer.
- Promotion de gestion des déchets pour le « pour emporter » moins, mieux et réutilisable.
- Encourager les commerçants à faire la promotion de tarifs réduits pour les clients qui apportent leurs emballages.
- Promotion de l'emballage vert dans les restaurants et bars du quartier.
- Workshop sur la construction de Eco-briques (réutilisation de plastiques).
- Inviter le comité des citoyens du Mile End à participer à l'événement et de célébrer ses 40 ans.

- Inviter Mémoires du Mile End à participer à la programmation et à identifier les sites historiques du Mile End.
- Tour guidé à pied des trésors architecturaux du Mile End.
- Inviter les résidents du Mile End à ouvrir leurs portes afin de montrer leurs jardins.
- Invité ATSA_MTL à venir faire un séminaire de décoration de bacs de compostage.
- Promotion des produits locaux avec table sur rue pour montrer et vendre leur produit.
- Dégustation de bières des micro-brasseurs locaux.
- Approcher les groupes locaux tel Pop Mtl, Ursa (Martha Wainwright), Dépanneur café etc. pour contribuer à la programmation

Montant de la contribution : 15 000 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 15 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-20

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1226768009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant la circulation à double sens sur une seule voie sur la portion de la rue Clark située entre la rue de l'Arcade et la ruelle jouxtant le parc Lhasa-De Sela

ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT LA CIRCULATION À DOUBLE SENS SUR UNE SEULE VOIE SUR LA PORTION DE LA RUE CLARK SITUÉE ENTRE LA RUE DE L'ARCADE ET LA RUELLE JOUXTANT LE PARC LHASA-DE SELA

ATTENDU QUE :

- la portion de la rue Clark située au nord de la rue de l'Arcade est devenue un lieu de rassemblements et de stationnement illégal et provoque des comportements délinquants dans les parcs situés de part et d'autre de la rue Clark;
- la fermeture de ce tronçon est requise pour éviter le passage de véhicules, tout en maintenant le passage de la piste cyclable et en conservant une seule voie de circulation à double sens pour l'accès à la ruelle.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphe 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut, par ordonnance, déterminer les manoeuvres obligatoires.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant la circulation à double sens sur une seule voie sur la portion de la rue Clark située entre la rue de l'Arcade et la ruelle jouxtant le parc Lhasa-De Sela;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du mobilier appropriée.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-08-05 16:25

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1226768009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant la circulation à double sens sur une seule voie sur la portion de la rue Clark située entre la rue de l'Arcade et la ruelle jouxtant le parc Lhasa-De Sela

CONTENU

CONTEXTE

Dans la suite du projet de fermeture de la rue Clark à la circulation automobile entre la rue Saint-Urbain et une limite située au nord de la rue de l'Arcade réalisé en 2014, la portion de la rue Clark conservée fait l'objet de plaintes des citoyens et du SPVM car du stationnement illégal y a été observé, encourageant des activités de délinquance dans les parcs situés de part et d'autre (Lhasa-De Sela et parc sans nom).

Pour remédier à la situation, la chaussée de la rue Clark sera réduite à une voie de circulation, tout en conservant la circulation à double sens entre la rue de l'Arcade et la ruelle jouxtant le parc Lhasa-De Sela qui donne accès aux arrière-cours des résidences des rues Clark et Saint-Urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0485 (1er décembre 2014) - Ordonnance établissant la fermeture permanente à la circulation automobile de la rue Clark, entre la rue Saint-Urbain et une limite fixée au nord de la rue de l'Arcade, et autorisation d'une dépense maximale de 66 254,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de préparation à sa transformation en un lien piéton - Dossier 1146768003

DESCRIPTION

Une fermeture du tronçon à la limite de la rue de l'Arcade est recommandée, tout en maintenant le passage de la piste cyclable bidirectionnelle et en conservant une voie pour l'accès véhiculaire des résidents à la ruelle. La voie de circulation est d'une largeur de 3,0 m. Une signalisation sur la rue Clark à l'intersection de la rue de l'Arcade indique aux usagers de céder le passage à ceux engagés sur la voie en direction sud.

JUSTIFICATION

La réduction de la largeur de la chaussée de la rue Clark à une seule voie de circulation entre la rue de l'Arcade et la ruelle ne crée que peu d'impacts sur l'accessibilité, considérant que cette portion de la rue n'est utilisée que par des résidents voulant accéder à la ruelle. En fermant de façon "hermétique" le reste du tronçon, cela permet d'éviter le stationnement illégal sur la rue Clark au nord de la ruelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux modifications à la signalisation sont assumés à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés au-dessous du panneau pendant une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'ordonnance;
- Conception et transmission de l'ordre de travail demandant l'installation du panneau, bollards et autres mobiliers (ex. : cloches de béton);
- Installation de la signalisation par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée.
- Installation du mobilier par l'équipe des travaux publics de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 3, paragraphe 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut, par ordonnance, déterminer les manoeuvres obligatoires.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-18

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur-développement du territoire et études
techniques

**Dossier # : 1222583004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de favoriser la réalisation de projets collectifs et institutionnels ainsi que de revoir diverses dispositions d'application générale (01-277-94).

ADOPTER, AVEC CHANGEMENTS, TEL QUE SOUMIS, LE SECOND PROJET DU RÈGLEMENT (01-277-94) MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE FAVORISER LA RÉALISATION DE PROJETS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS AINSI QUE DE REVOIR DIVERSES DISPOSITIONS D'APPLICATION GÉNÉRALE

VU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser la réalisation de projets collectifs et institutionnels présentant des enjeux particuliers à l'égard de la nature des immeubles visés et de leur occupation, notamment à l'égard des exigences relatives à la hauteur maximale des clôtures et à la plantation d'arbres;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite valoriser l'agriculture urbaine plus largement sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite revoir la réglementation en lien avec l'évolution du territoire de l'arrondissement, notamment à l'égard de la transformation de maisons de retraite, la protection et les autorisations d'abattage d'arbres ainsi que l'aménagement des unités de stationnement pour vélos;

ATTENDU la nécessité d'assurer la concordance des dispositions relatives au contrôle de l'accès aux piscines résidentielles à la réglementation provinciale à cet égard;.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 31 mai 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'adopter, avec changements, tel que soumis, le second projet du Règlement 01-277-94 intitulé *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de favoriser la réalisation de projets collectifs et institutionnels ainsi que de revoir diverses dispositions d'application générale* .

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-08-01 09:56

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222583004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de favoriser la réalisation de projets collectifs et institutionnels ainsi que de revoir diverses dispositions d'application générale (01-277-94).

CONTENU**CONTEXTE**

Modifications apportées au Règlement 01-277-94 pour adoption en second projet (telles que consignées au procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 juillet 2022)

Afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal (article 23 du second projet de règlement):

- Retrait de l'ajout de l'autorisation de l'abattage d'un arbre situé dans le périmètre d'excavation nécessaire à la décontamination d'un terrain;
- Précision des travaux pouvant justifier l'abattage d'un arbre lorsque celui-ci empêche l'entretien, la réparation ou le remplacement d'un bien (interventions sur des composantes d'un bâtiment principal, une construction attachée à celui-ci ou une installation d'utilité publique).

Dans le contexte de l'ajout des autorisations de l'usage complémentaire salle de danse pour un bar ou une salle de spectacle et de l'usage complémentaire jardin communautaire pour un usage de la famille des équipements collectifs et institutionnels (article 33 du second projet de règlement):

- Précision qu'un usage complémentaire, à l'exception d'un bar ou d'un restaurant, est autorisé pour un usage dérogatoire, aux conditions prescrites par le présent règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane B MORIN
Conseiller en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1222583004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de favoriser la réalisation de projets collectifs et institutionnels ainsi que de revoir diverses dispositions d'application générale (01-277-94).

CONTENU

CONTEXTE

Le cadre général d'application du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) présente certains obstacles à la réalisation de projets collectifs et institutionnels qui partagent souvent ces particularités à l'égard des immeubles visés et de leur occupation : faible implantation de bâtiments sur des terrains de grande superficie, occupation intensive des cours aux fins de l'usage principal ou de ses usages accessoires, localisation sur des terrains avec cours avant multiples, besoin de sécurisation des espaces extérieurs, etc. Cela entraîne des contraintes particulières concernant notamment la hauteur maximale des clôtures et la plantation d'arbres.

De plus, dans un contexte de valorisation de l'agriculture urbaine, la limitation des jardins communautaires aux seuls secteurs de la catégorie E.1(1) les autorisant comme usage principal freine son déploiement sur le territoire, tout en ne reconnaissant pas les multiples endroits où ils se retrouvent déjà de manière complémentaire à d'autres équipements collectifs et institutionnels. Aussi, les bacs de plantation ne sont actuellement pas formellement autorisés dans les cours.

Par ailleurs, l'expérience récente dans l'application de diverses dispositions du règlement d'urbanisme en lien avec l'évolution du territoire de l'arrondissement a mené aux constats suivants:

- L'usage "salle de danse" présente des ambiguïtés d'application dans la gestion des occupations, étant dans les faits toujours associé de manière complémentaire aux usages "bar" et "salle de spectacle";
- Les pressions accrues sur le parc de logements locatifs ont entraîné des situations de transformation de maisons de retraite, alors que l'interdiction de remplacement à d'autres fins d'habitation ne s'applique actuellement qu'aux maisons de chambres;
- Avec la pratique, les mesures de protection des arbres requises lors de travaux de construction se sont précisées, permettant de les énumérer en remplacement d'une stratégie particulière préparée par un ingénieur forestier pour chaque projet;
- Le gabarit actuellement exigé des arbres à planter lors de la construction d'un

nouveau bâtiment principal ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, ou lors d'un remplacement exigé, plus gros que celui des arbres plantés sur le domaine public ainsi que celui exigé par d'autres arrondissements centraux, est pratiquement impossible à respecter compte tenu des disponibilités en pépinières, de l'accessibilité restreinte des terrains et du recours nécessaire à une excavatrice, en plus de présenter une reprise de croissance plus lente;

- L'abattage d'arbres est souvent nécessaire pour permettre la décontamination par excavation de terrains à redévelopper ou l'entretien et la rénovation de bâtiments, alors qu'il ne s'agit pas de situations l'autorisant actuellement;
- L'essor du vélo et la multiplication des aménagements connexes à sa pratique ont démontré l'opportunité d'offrir davantage de souplesse dans l'emplacement et l'aménagement des unités requises pour en maximiser le déploiement sur le territoire, principalement pour les usages autres que l'habitation;
- De nombreux projets d'agrandissement d'escaliers extérieurs dérogatoires ont nécessité l'obtention d'une dérogation mineure relative à leur distance minimale de 1,2 m d'une limite latérale ou arrière.

Enfin, depuis le 1er juillet 2021, de nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès à une piscine sont en vigueur, et ce, en vertu de modifications qui ont été apportées au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (c. S-3.1.02, r. 1) de la province de Québec. Il y a lieu que les dispositions contenues dans le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) soient concordantes à cet égard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Direction propose les modifications suivantes au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277):

- Retirer l'usage principal "salle de danse" et l'autoriser comme usage complémentaire aux usages "bar" et "salle de spectacle";
- Remplacer le titre de l'usage "maison de retraite" par "centre d'hébergement collectif" et interdire de le remplacer par un autre usage de la famille habitation, sauf par des logements sociaux ou communautaires;
- Autoriser l'usage complémentaire "jardin communautaire" pour un usage de la famille "équipements collectifs et institutionnels" et préciser, par l'ajout d'une définition, qu'un jardin communautaire est composé de parcelles individuelles ou partagées constituant un espace commun géré de façon collective;
- Autoriser les bacs de plantation dans une cour avant (avec conditions) ainsi que dans les autres cours (sans conditions);
- Exempter les garderies et les usages de la catégorie des équipements de transport et de communication ainsi que les grandes infrastructures (E.7) de la limite de hauteur de 0,90 m pour une clôture dans une cour avant et à l'intersection de 2 voies publiques, comme déjà prévu pour d'autres équipements collectifs et institutionnels (parcs, écoles, centres sportifs et de loisirs, etc.);
- Autoriser qu'une clôture de certains équipements collectifs et institutionnels (parcs, écoles, centres sportifs et de loisirs, etc.) exemptée de la limite de hauteur de 2 m ailleurs sur un terrain soit à 1,5 m ou moins d'une limite de terrain autre qu'une limite avant;
- Intégrer les normes relatives au contrôle de l'accès à une piscine contenues au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (c. S-3.1.02, r. 1) de la province de Québec;
- Pour tous travaux réalisés à proximité d'un arbre existant, remplacer le dépôt

- d'une stratégie de protection préparée et signée par un ingénieur forestier par des mesures telles que l'instauration d'un rayon de protection délimité par une clôture ainsi que la protection du tronc, des branches et des racines;
- Réduire le nombre d'arbres à planter lors de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment principal à un arbre par 100 m² de terrain non construit pour un usage des catégories E.2 à E.7 de la famille équipements collectifs et institutionnels;
 - Harmoniser le gabarit des arbres à planter à un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 3 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,3 m;
 - Autoriser l'abattage d'un arbre situé dans le périmètre d'une excavation nécessaire à la décontamination d'un terrain exigée par la Loi sur la qualité de l'environnement ou à moins de 3 m de ce périmètre, d'un arbre qui empêche l'entretien, la réparation ou le remplacement d'un bien ainsi que d'un arbre situé à moins de 3 m d'une construction projetée attachée à un bâtiment principal (excluant une enseigne);
 - Autoriser plus généralement l'emplacement d'une aire de stationnement pour vélo à l'intérieur du bâtiment qu'elle dessert ou à l'extérieur, sur le même terrain, principalement pour les usages autres que l'habitation;
 - Autoriser le stationnement du vélo en position suspendue, réduire à 0,4 m la largeur d'une unité et retirer les exigences de dégagement autour de supports métalliques;
 - Remplacer le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié) de la Ville de Montréal qui permet au conseil d'arrondissement, par ordonnance, d'exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement pour vélo exigées, toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme prédéterminée;
 - Corriger une ambiguïté concernant les mezzanines constituant une construction hors toit dans le calcul de la hauteur d'un bâtiment en étages;
 - Autoriser l'agrandissement d'un escalier dérogatoire ne respectant pas la distance minimale de 1,2 m d'une limite latérale ou arrière dans son prolongement vertical, sans se rapprocher de cette limite.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- Favoriser la réalisation de projets collectifs et institutionnels présentant des enjeux particuliers à l'égard de la nature des immeubles visés et de leur occupation, notamment à l'égard des exigences relatives à la hauteur maximale des clôtures et à la plantation d'arbres;
- Valoriser l'agriculture urbaine plus largement sur l'ensemble du territoire;
- Revoir la réglementation en lien avec l'évolution du territoire de l'arrondissement, notamment à l'égard de la transformation de maisons de retraite, la protection et les autorisations d'abattage d'arbres ainsi que l'aménagement des unités de stationnement pour vélos;
- Assurer la concordance des dispositions relatives au contrôle de l'accès aux piscines résidentielles à la réglementation provinciale à cet égard.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 31 mai 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion et équité. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en accessibilité universelle puisqu'il ne concerne pas des modifications réglementaires à l'égard de tels aménagements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'arrêté 2022-022 du 18 mars 2022 a abrogé l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 qui prévoyait que les procédures de consultation publique devaient être remplacées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par l'effet de cette abrogation, toute nouvelle procédure doit désormais se tenir selon le cadre légal habituel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* contiennent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 31 mai 2022 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées :

- 4 juillet 2022 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- 5 juillet 2022 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 12 juillet 2022 : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane B MORIN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-09

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme, patrimoine et services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur - développement du territoire et études techniques



Dossier # : 1227894009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au 2112, avenue du Mont-Royal-Est

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE SPECTACLE SIS AU 2112, AVENUE DU MONT-ROYAL EST.

ATTENDU QUE le Plan d'action culturel de l'arrondissement vise, entre autres, à pérenniser la présence des artistes et des activités de création et de production culturelle ainsi qu'à soutenir le milieu artistique professionnel;

ATTENDU QUE la scène du Verre Bouteille contribue à faire connaître la musique émergente et permet diverses collaborations entre artistes;

ATTENDU QUE de nombreux investissements ont permis d'ajouter un système de son muni d'un égalisateur de fréquences et un système d'éclairage professionnel afin d'offrir un endroit de choix aux artistes;

ATTENDU QUE l'établissement exploite de manière informelle cet usage depuis 1996 et n'a reçu aucune plainte de bruit depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE l'établissement est une destination qui attire des gens de l'extérieur et qui contribue à l'activité commerciale de l'avenue du Mont-Royal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, pour le bâtiment, situé au 2112, avenue du

Mont-Royal Est, l'aménagement d'une salle de spectacle en dérogeant à l'article 127.2 (cohabitation avec l'habitation) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* aux conditions suivantes :

- Qu'une étude acoustique soit produite et transmise à l'arrondissement, attestant que les travaux d'insonorisation réalisés respectent les normes énoncées dans le règlement sur le bruit;
- Que des mesures d'atténuation soient mises en place telles qu'un limiteur de décibels afin d'assurer une meilleure cohabitation avec l'usage résidentiel;
- Que le certificat d'occupation soit délivré lorsque l'étude acoustique et les travaux seront complétés et conformes;
- Que le sas d'entrée soit maintenu en place;
- Que l'espace dédié aux représentations soit d'au plus 20 m²;
- Que les travaux correctifs soient parachèvés dans un délai de 60 mois suivant l'adoption de la résolution d'adoption;
- Que soit déposée une garantie monétaire de 20 000 \$ avec la demande de permis de transformation valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées ou qu'un mandat de surveillance de chantier soit confié à un architecte.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 12 juillet 2022, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-06-17 13:12

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1227894009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au 2112, avenue du Mont-Royal-Est

CONTENU

CONTEXTE

Destination de choix afin de se divertir et partager de bons moments autour d'un repas, l'ancien Buffet De Lorimier a connu ses moments de gloire jusqu'à la fin des années 60. C'est autour des années 70 que l'établissement prend un virage et devient un endroit incontournable pour les amateurs de Western qui assistent à une variété de spectacles présentés par les pionniers de ce genre musical. Au milieu des années 90, de nouveaux administrateurs choisiront d'investir afin de moderniser l'endroit et revaloriser l'établissement qui a perdu en popularité. L'objectif est de faire perdurer la tenue de spectacles, mais en mettant de l'avant des artistes de la chanson québécoise moderne. L'endroit sera renommé en 1996 et deviendra le Verre Bouteille. Plusieurs artistes se produiront sur la scène qui gagnera en popularité et deviendra un des chefs de file des lieux soutenant la scène musicale montréalaise.

En 2018, de nouveaux propriétaires prendront les reines du Verre Bouteille et bonifieront l'offre de spectacle à raison de cinq (5) représentations par semaine. Annuellement, c'est plus ou moins 200 spectacles qui sont présentés permettant une embauche d'environ 350 techniciens et 1000 artistes.

Le local de 120 m² est réparti entre une petite scène, une section bar et de nombreuses places assises. L'endroit offre un menu complet, une variété de bières, vin et spiritueux.

L'aménagement d'une salle de spectacle, au rez-de-chaussée, est autorisé dans un secteur de zonage C.4, mais déroge à l'article 127.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) qui stipule qu'un local occupé par une salle de spectacle et un logement ne doivent pas être adjacents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, l'aménagement d'une salle de

spectacle, et ce, en dérogation à l'article 127.2 (cohabitation avec l'habitation) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) aux conditions suivantes :

- Qu'une étude acoustique soit produite et transmise à l'arrondissement, attestant que les travaux d'insonorisation réalisés respectent les normes énoncées dans le règlement sur le bruit;
- Que des mesures d'atténuation soient mises en place telles qu'un limiteur de décibels afin d'assurer une meilleure cohabitation avec l'usage résidentiel;
- Que le certificat d'occupation soit délivré lorsque l'étude acoustique et les travaux seront complétés et conformes;
- Que le sas d'entrée soit maintenu en place;
- Que l'espace dédié aux représentations soit d'au plus 20 m²;
- Que les travaux correctifs soient parachevés dans un délai de 60 mois suivant l'adoption de la résolution d'adoption;
- Que soit déposée une garantie monétaire de 20 000 \$ avec la demande de permis de transformation valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées ou qu'un mandat de surveillance de chantier soit confié à un architecte.

JUSTIFICATION

La direction est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le Plan d'action culturel de l'arrondissement vise, entre autres, à pérenniser la présence des artistes et des activités de création et de production culturelle ainsi qu'à soutenir le milieu artistique professionnel;
- La scène du Verre Bouteille contribue à faire connaître la musique émergente et permet diverses collaborations entre artistes;
- De nombreux investissements ont permis d'ajouter un système de son muni d'un égalisateur de fréquences et un système d'éclairage professionnel afin d'offrir un endroit de choix aux artistes;
- L'établissement exploite de manière informelle cet usage depuis 1996 et n'a reçu aucune plainte de bruit depuis plus de 20 ans;
- L'établissement est une destination qui attire des gens de l'extérieur et qui contribue à l'activité commerciale de l'avenue du Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les deux (2) priorités qui suivent :

15- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;

20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 14 juin 2022 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées :

- 4 juillet 2022 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- Juillet 2022 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 12 Juillet 2022 : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) Toutefois, le projet déroge à l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-15

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur - développement du territoire et des
études techniques